

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--:--:--:--:--

PRESIDENCE DU CONSEIL

--:--:--:--:--:--:--

Sommaire:

Nomination Conseiller
Technique au Cabinet
du Secrétariat d'Etat
à l'Action Rurale.-

Δ) ECRET DU PREMIER MINISTRE

--:--:--:--:--:--:--

ANNEE 1960 § No. 165 /PCM/SEAR.

LE PREMIER MINISTRE

CONSEIL des MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL

2 Juillet 1960
877

- VU la loi du 15 Février 1959 portant Constitution du Dahomey;
- VU le Décret 109 PCM. du 6 Août 1959 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU le Décret I/PCM. du 1er Janvier 1960 portant nomination de Ministres et de Secrétaire d'Etat;
- VU le Décret 60/23 PCM. du 8 Février 1960 déterminant les attributions du Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale;
- VU le Décret 71 PCM. du 3 Juin 1959 portant Statut du Personnel servant dans un Cabinet Ministériel;

SUR la proposition du Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale
LE Conseil des Ministres entendu;

Δ) E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur MAGNES Bernard Administrateur 7è. échelon de la F.O.M. mis à la disposition de la République du Dahomey par Décision 825 DFA/P3. du 31 Mai 1960 du Secrétaire d'Etat aux Relations avec les Etats de la Communauté, est nommé Conseiller Technique du Secrétaire d'Etat à l'Action Rurale.

ARTICLE 2.- Le présent Décret prendra effet à compter du 16 Juin 1960 date d'arrivée de l'intéressé sur le Territoire de la République du Dahomey. Il sera enregistré et publié au Journal Officiel.

PORTO-NOVO, le 30 JUIN 1960.-

AMPLIATIONS

Original	1
J.O.:R.D.	1
Ministères	15
C. F.	1
Trésor	1
Haussaire	1
M. A. C.	1
Intéressé	1
PCM.	15
DP:	3
DR	3

Le Ministre des Fi-
nances,

F. APLOGAN.

Stuthans

Le Secrétaire d'Etat à
l'Action Rurale,

P. YERINA.